

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	8
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Pascal GIACOMEL
Date de la convocation des conseillers	20 novembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	20 novembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO

Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE

Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER

Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Madame Emma ABREU

Madame Danièle KAMENI, donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI

ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Nadia GHARNIT

Madame Aurélie TASTAYRE

OBJET : Règlement intérieur pour les espaces de jeux et socialisation pour les chiens (Caniparc)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code pénal et notamment son article R632-1 ;

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 18 novembre 2024,

Considérant le souhait de la commune de s'engager en faveur du bien-être animal matérialisé par l'ouverture d'un caniparc, projet lauréat porté dans le cadre de la troisième édition du Budget de Participation Citoyenne.

Considérant le souhait de la commune de combler l'absence de parc canin et d'aménager un espace de convivialité et d'échange dédié à la socialisation canine composé de jeux et autres équipements dédiés à cet effet.

Entendu l'exposé de Madame Michèle PELABERE, Adjointe au maire déléguée à la participation citoyenne et à l'évaluation des politiques publiques,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE le règlement intérieur pour les espaces de jeux et socialisation pour les chiens (Caniparc), ci-annexé pour une application dès l'ouverture du parc.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

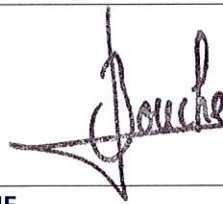

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Pascal GIACOMEL Secrétaire de séance